



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

DASCO

Poursuivons la mobilisation

Le 5 novembre à l'appel de la **Cfdt**, vous vous êtes fortement mobilisés. Merci à vous.

La **Cfdt** a rencontré le Maire de Paris, si les animateurs encadrants semblent avoir remporté le jackpot, **les ASEM, les ATE, les Adjoints d'animations, les gardiennes et les chargés de coordination n'ont que des miettes.**

Alors ne lâchez rien !!

Rassemblement le 14 novembre dès 9h place de l'Hôtel de Ville

(préavis de grève déposé de 1 heure à 24 heures)

- **Non**, changer des enfants n'est pas un acte réservé aux femmes
- **Oui**, l'ARE est 1 chantier difficile
- **Non**, chaque école n'applique pas les règles de la même manière
- **Oui**, on ne sait plus qui fait quoi et il faut clarifier les rôles de chacun
- **Non**, les enfants en maternelle ne sont pas accueillis de manière satisfaisante et sont désorientés par trop d'intervenants
- **Oui**, les ASEM ont besoin d'un vrai temps pédagogique pour préparer leurs projets, leur métier évolue et 28 euros en plus par mois, ça ne suffit pas !
- **Non**, les gardiennes ne sont pas des privilégiées
- **Oui**, les ATE sont les laissés(es) pour compte de l'ARE : 8 euros en plus ...
- **Non**, le temps de l'ARE ne doit pas devenir une garderie améliorée
- **Oui**, les chargés de coordination, futurs encadrants de proximité ont toute légitimité pour passer en catégorie B
- **Non**, l'ambiance n'est pas bonne entre l'Education Nationale et les personnels Ville. L'organisation du travail et la transmission d'informations sont à revoir. Les conseils d'école doivent s'apaiser

Monsieur le Maire, pour que chacune et chacun puisse trouver toute sa place dans cette réforme, ne laissez aucun personnel sur le bord de la route. Vous êtes prêt à de nouveaux efforts : alors **prouvez-le !!**

REVENDICATIONS PORTÉES PAR LA Cfdt

ASEM :

- Prime spécifique pérenne de 400 euros mensuels dans le cadre de l'évolution de leurs missions suite à la mise en place de l'ARE.
- accès à l'échelle 6 dès 2014
- Reconnaissance et paiement des heures supplémentaires.

ATE :

- Prime spécifique pérenne de 400 euros mensuels dans le cadre de l'évolution de leurs missions suite à la mise en place de l'ARE.
- Intégration dans le corps des Adjoints Techniques (déroulement de carrière jusqu'en E6)
- Reconnaissance et paiement des heures supplémentaires.

Animateurs :

- Prime spécifique pérenne de 400 euros mensuels dans le cadre de l'évolution de leurs missions suite à la mise en place de l'ARE.

Gardiennes :

- 15 points de NBI supplémentaires pour les agents exerçant dans polyvalentes et pour les agents présents dans le cadre des cours municipaux d'adultes.

Chargé(e)s de coordination

- Accès à la catégorie B pour les ASEM chargés de coordinations avec la création d'une nouvelle spécialité dans le corps des Techniciens des Services Opérationnels (TSO – encadrants de proximité).

le 14 novembre tous



Rassemblement dès 9h place de l'Hôtel de Ville